



DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

Accompagnée d'un justificatif de l'identité du déclarant

1/ Déclarant

Nom Prénoms ou pour les personnes morales dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse :

Téléphone (fixe ou portable) :

2/ Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente :

Marchandises vendues : neuves et ou occasion (rayer les mentions inutiles)

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R.310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3/ Engagement du déclarant:

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (Nom Prénom) _____

_____ certifie exacte les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2 R.310-8 et R.310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L.310-5 du code de commerce)

4/ L'arrêté de voirie portant permis de stationnement vaut accusé de réception.